

Bénéficiez-vous de l'aide sociale ?

Aimeriez-vous connaître l'impact du Covid-19 sur vos prestations actuelles ?

En raison de la situation actuelle, des prestations discrétionnaires pourront être versées aux bénéficiaires actuels de l'aide sociale qui éprouvent des difficultés financières.

Vous pouvez faire votre demande en ligne en rentrant dans votre portail ou en contactant votre chargé de cas d'Ontario au travail ou du POSPH.

***Attention : Ce document ne vous donne accès qu'à des informations juridiques générales qui ne peuvent en aucun cas être interprétées comme des conseils juridiques. Les renseignements ci-dessous sont à jour en date du 20 août 2020 mais peuvent changer.**

Veillez contacter un avocat pour discuter de votre cas.